

109

**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue du Fonteny, 44220 COUERON
818 497 778 RCS NANTES
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 06 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 06 Avril,

Monsieur Josselin DARGNIES,
demeurant 10 boulevard de la Fraternité, 44000 NANTES,

Associé unique de la société 109,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique, décide de transférer le siège social de la Société du 10 rue du Fonteny 44200 Couëron, au 35 rue Robert Schuman 44800 St Herblain, et ce à compter du 06/04/2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

“Article 4 - Siège social

Le siège social de la société est fixé : 35 rue Robert Schuman 44800 St Herblain”

Le reste de l'article demeure inchangé.


DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Josselin DARGNIES

DocuSigned by:

4F5AE07073664A8...